

COMMUNIQUÉ

Dernière ferme urbaine sur le territoire rezéen : signature de son acquisition par la Ville et la métropole pour soutenir l'installation de porteurs de projet en agriculture biologique

Protéger le dernier foncier agricole pour l'avenir de Rezé

L'équipe municipale rezéenne a souhaité réintroduire une agriculture biologique nourricière en plein cœur de la ville. Le dernier agriculteur de la commune de Rezé, partant à la retraite, cherchait à céder sa ferme de 4,5 hectares, située au 1 rue de la Verrerie. La Ville et Nantes Métropole, souhaitant pérenniser l'activité agricole du dernier siège d'exploitation de la commune, se sont alors portées acquéreuses dans le but d'aider à l'installation des porteurs de projet en agriculture biologique.

En amont de cette acquisition, une étude d'opportunité a été réalisée par le GAB44 et CAP44 en 2022 et 2023. Cette étude a permis d'évaluer la faisabilité et les possibilités d'aménagement d'un siège d'exploitation en agriculture biologique. L'étude a rendu un avis favorable sur une projection de ferme en polyculture petit élevage (maraîchage, petits fruits, verger, poules pondeuses). Afin d'affiner ce scénario, la Ville a réalisé des recherches complémentaires (pollution des sols, hydrogéologique, bio accessibilité, profils des sols) en 2023 et 2024, qui ont confirmé la faisabilité d'un projet d'installation.

Un rachat par la Ville et Nantes Métropole

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de son PAT, Nantes Métropole a adopté, en octobre 2023, une stratégie foncière agricole lui permettant notamment d'intervenir en acquisition de logements agricoles. Nantes Métropole s'est ainsi engagée dans cette démarche d'acquisition, en lien avec la ville de Rezé.

En raison de la présence de bâtiments (dont logements) sur le site, de possibles porteurs de projet n'avaient pas la capacité financière de racheter la ferme. La Ville de Rezé et la collectivité de Nantes Métropole ont alors décidé de se porter conjointement acquéreurs :

- La Ville de Rezé en tant que propriétaire de l'outil agricole : parcelles agricoles et bâtiments agricoles ;
- Nantes Métropole en tant que propriétaire de la partie logement agricole (maison d'habitation et locatifs).



Coût de ces rachats : 200 270 € pour la partie bâtiments et terres agricoles pour la Ville de Rezé, et 615 000 € pour la partie logements pour Nantes Métropole.

C'est ainsi que, lundi 27 avril, ont été signés les actes liés à la ferme de la Verrerie, en présence d'Agnès Bourgeois, maire de Rezé, d'Agnès Cabaret-Martinet, élue rezéenne déléguée à l'alimentation durable et la restauration collective, et de Delphine Bonamy, vice-présidente de Nantes Métropole déléguée au foncier, à la sécurité alimentaire, l'agroécologie, la forêt et à la biodiversité.



Delphine Bonamy, Agnès Bourgeois, et Agnès Cabaret-Martinet lors de la signature le 27 avril 2026

« L'enjeu, à travers cette acquisition, est de sauvegarder le dernier site agricole de la commune et valoriser l'installation d'un collectif sur la parcelle », explique Agnès Cabaret-Martinet. « L'objectif est aussi de soutenir la profession d'agriculteur, en grande difficulté aujourd'hui ».

Pour Agnès Bourgeois, maire de Rezé, « pendant des années, on a organisé un modèle agricole qui produit loin, transporte beaucoup, dépend d'intrants, et laisse trop souvent les agriculteurs sans revenu digne. Ce modèle montre aujourd'hui ses limites — économiques, écologiques, et sociales. Avec cette acquisition, on fait un autre pari : celui de produire ici, pour ici. En circuit court, et en permettant à celles et ceux qui les cultivent de vivre de leur travail. C'est une manière de retrouver de la maîtrise sur ce que nous mangeons, de renforcer notre capacité à faire face aux crises, et de construire une alimentation plus juste, à l'échelle de notre territoire. »

« La stratégie foncière que nous portons à l'échelle métropolitaine vient répondre à des enjeux clés en matière agricole et alimentaire. Elle permet de sanctuariser les espaces agricoles à vocation productive, de préserver nos ressources et de protéger la biodiversité à travers des pratiques agricoles agroécologiques. Cette volonté politique forte permet également de garantir les conditions de travail des agricultrices et agriculteurs, leur capacité à se loger à proximité de leur lieu de travail et la viabilité économique de leurs projets. Elle vient ainsi agir concrètement en faveur de la sécurité alimentaire de notre territoire. Pour que toutes les habitantes et tous les habitants de notre métropole puissent avoir accès à une alimentation locale et diversifiée, garante de leur santé », complète Delphine Bonamy, vice-présidente de Nantes Métropole déléguée au foncier, à la sécurité alimentaire, l'agroécologie, la forêt et à la biodiversité.

Prochaine étape : remettre en état le site à travers des travaux (pose d'une clôture anti-sangliers, terrassement, nettoyage du site, aménagement des locaux). Puis, lancement d'ici la fin de l'année d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier un collectif de maraichères ou maraichers ; en lien avec les partenaires agricoles de la Ville et de la Métropole.

Nantes Métropole engagée pour la préservation des activités agricoles sur son territoire

Nantes Métropole a été l'une des premières collectivités françaises à déployer en 2019 un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour une alimentation, locale, durable et accessible.

Sur le territoire métropolitain, l'accès au foncier constitue une des principales difficultés rencontrées par les agriculteurs candidats à l'installation, notamment pour les personnes extérieures au milieu agricole. Plus spécifiquement, la question de l'accès au logement peut se révéler être un frein à l'installation, en particulier au moment des transmissions.

Dans le cadre de la stratégie foncière métropolitaine, de nouveaux outils permettent à la Métropole, d'intervenir, en soutien et en relai des communes, et à leur demande, pour préserver l'activité agricole et faciliter la transmission des terres.

La Métropole peut ainsi acquérir, de façon temporaire, des terrains ou des logements agricoles, lorsque la pérennité de l'activité agricole est remise en cause et lorsque les besoins en approvisionnement du territoire le nécessitent :

- Pour installer et développer des surfaces en production biologique
- Sur des secteurs à enjeux agricoles prioritaires (transmissions, reconquête, concurrence forte vis à vis des autres usages, anticipation compensations...)
- Pour compenser par anticipation des activités agricoles impactées par des projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole.

C'est ce dispositif qui fait ses preuves avec la ferme de la Verrerie. Cette acquisition conjointe permettra le maintien de l'exploitation de la ferme de la Verrerie, dernier site de production alimentaire de la commune, via l'installation d'un porteur de projet en production maraîchère biologique. Par ailleurs, ce montage d'acquisition permet de garantir la pérennité de l'unité de production dans son ensemble : terres, bâtiments et logement.